

# COMPTES RENDUS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2013

### PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Madame WALLEZ, Messieurs MAUGARS, VICENTE : Adjointes

Messieurs PHILIPPE, DROUSIE, Conseillers Délégués

Madame MUTTE, Conseillère Déléguée

Messieurs : BIENFAIT, LEPEURIEN, POT, : Conseillers

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

### POUVOIRS :

Mme BREJON à Mme WALLEZ

### ABSENTS, EXCUSES :

Messieurs : CAPELLE, BARUCCI, HORGNIERS

Mesdames : DEMULDER, LONCHAMP

### **I) Réforme des Collectivités Territoriales : composition de l'Assemblée délibérante de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion, à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-1 ;

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, portant réforme des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2012-281 du 29 février 2012 dite loi « Pelissard-Sueur » visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

**Vu** la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral et en particulier son article 34 ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Nord en date du 17 septembre 2012 portant projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalières du Nord-Est Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Nord en date du 30 mai 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalières du Nord-Est Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM ;

*RS*

**Considérant** que la commune de Recquignies est membre de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val De Sambre

**Considérant** qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges des EPCI à fiscalité propre, issus de fusion, seront régis par les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'en cas d'accord local sur le nombre de conseillers et la répartition des sièges de la nouvelle Communauté, le nombre total de ce dernier ne peut excéder de plus de 25% du nombre de sièges qui serait attribué en application des dispositions du III et IV de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette répartition est opérée librement dans le respect des trois principes suivants :

- tenir compte de la population de chaque commune,
- permettre à chaque commune de disposer d'au moins un siège
- et ne pas conduire à ce qu'une commune dispose de plus de la moitié des sièges ;

**Considérant** qu'en cas d'accord local, les communes concernées doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 31 août 2013.

**Monsieur le Maire** expose à l'assemblée que dans le cadre de la fusion des EPCI susvisés, une nouvelle composition de l'assemblée communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le nombre et la répartition des délégués du Conseil Communautaire tel que proposé dans le tableau suivant :

COMMUNES	Population municipale (sans double compte)	Nombre de délégués
Maubeuge	31 046	19
Hautmont	14 239	8
Jeumont	9 772	6
Aulnoye-Aymeries	8 642	6
Feignies	7 222	3
Louvroil	6 830	3
Ferrière-la-Grande	5 464	3
Rousies	4 222	3
Boussois	3 259	2
Berlaimont	3 193	2
Marpent	2 669	2
Pont-Sur-Sambre	2 586	2
Bachant	2 398	1

*RS*

Cousolre	2 395	1
Recquignies	2 347	1
Leval	2 326	1
Assevent	1 757	1
Colleret	1 679	1
Neuf-Mesnil	1 254	1
Saint-Rémy-du-Nord	1 193	1
Ferrière-la-Petite	1 018	1
Villers-Sir-Nicole	995	1
Beaufort	961	1
Elesmes	909	1
Vieux-Reng	853	1
Gognies-Chaussée	789	1
Mairieux	774	1
Cerfontaine	586	1
Vieux-Mesnil	577	1
Limont-Fontaine	575	1
Boussières-Sur-Sambre	523	1
Monceau-Saint-Waast	512	1
Saint-Rémy-Chaussée	492	1
Bousignies-Sur-Roc	432	1
Aibes	361	1
Eclaibes	280	1
Sassegnies	270	1
Bersillies	264	1
Bettignies	262	1
Obrechies	259	1
Quiévelon	154	1
Ecuelin	111	1
<b>Total</b>	<b>126 450</b>	<b>89</b>

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Mr le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

**Approuve à l'unanimité**, le nombre et la répartition des sièges de l'assemblée délibérante de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalières du Nord-Est Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM, applicable à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, telles que fixées ci-dessous :

PS

COMMUNES	Population municipale (sans double compte)	Nombre de délégués
Maubeuge	31 046	19
Hautmont	14 239	8
Jeumont	9 772	6
Aulnoye-Aymeries	8 642	6
Feignies	7 222	3
Louvroil	6 830	3
Ferrière-la-Grande	5 464	3
Rousies	4 222	3
Boussois	3 259	2
Berlaimont	3 193	2
Marpent	2 669	2
Pont-Sur-Sambre	2 586	2
Bachant	2 398	1
Cousolre	2 395	1
Recquignies	2 347	1
Leval	2326	1
Assevent	1 757	1
Colleret	1 679	1
Neuf-Mesnil	1 254	1
Saint-Rémy-du-Nord	1 193	1
Ferrière-la-Petite	1 018	1
Villers-Sir-Nicole	995	1
Beaufort	961	1
Elesmes	909	1
Vieux-Reng	853	1
Gognies-Chaussée	789	1
Mairieux	774	1
Cerfontaine	586	1
Vieux-Mesnil	577	1
Limont-Fontaine	575	1
Boussières-Sur-Sambre	523	1
Monceau-Saint-Waast	512	1
Saint-Rémy-Chaussée	492	1
Bousignies-Sur-Roc	432	1
Aibes	361	1
Eclaiibes	280	1
Sassegnies	270	1
Bersillies	264	1
Bettignies	262	1
Obrechies	259	1
Quiévelon	154	1
Ecuelin	111	1
<b>Total</b>	<b>126 450</b>	<b>89</b>

**Autorise** Monsieur Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

## **II- DIVERS**

Fait le 03.09.2013

**Diffusion :**

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution
- Comptabilité
- Service technique
- Secrétariat de Direction
- Etat Civil
- Registre
- Affichage

